



REGLEMENT DE LA CYCLOSPORTIVE LA MADELEINE

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve organisée par le Comité de Savoie FFC, inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme. Il faut être né avant le 1^{er} janvier 2010.

Tous les coureurs nés après 2008 pourront uniquement s'inscrire sur la randonnée, et le parcours cyclosporitif de 60km. Les coureurs mineurs, doivent s'inscrire en retournant obligatoire une autorisation parentale.

Article 1.1

Les licenciés possédant une licence FFC-FFTRI-FSGT-UFOLEP ou une licence Fédération étrangère avec visa médical de pratique de la compétition : Joindre obligatoirement une photocopie de la licence 2025.

Article 1.2

Pour les licenciés des autres fédérations ou les non licenciés, l'original d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de **moins d'un an au jour de l'épreuve**. (Les titulaires d'une licence FFCT ou FFVELO sont considérés comme non licenciés) modèle en [cliquant ici](#).

Les participants étrangers non licenciés sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition. Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue : française ou anglaise.

Article 1.3

Les participants peuvent changer de parcours en cours de route et seront classés sur le parcours choisit. Il est impératif d'indiquer aux organisateurs qu'un changement de parcours a été fait. **Les coureurs changeant de parcours, ne pourront prétendre à être classés parmi les 3 premiers du scratch ou de la catégorie.**

Article 2 : LES INSCRIPTIONS

Article 2.1 : Tarifs d'inscriptions

CYCLOSPORTIVE (maillot offert & port obligatoire)			
49 € 01/11/2024 au 31/01/2025	55 € 01/02/2025 au 30/04/2025	60 € 01/05/2025 au 30/06/2025	65 € 01/07/2025 au 20/07/2025
Inscriptions ouvertes <u>en ligne</u> jusqu'au 18 juillet 2025 Inscriptions <u>sur place</u> les 18, 19 et 20 juillet 2025 Tarifs indiqués hors frais de plateforme d'inscription environ 2€			
TARIF JEUNES 15 – 17 ans			
39 € 01/11/2024 au 31/01/2025	45 € 01/02/2025 au 30/04/2025	50 € 01/05/2025 au 30/06/2025	55 € 01/07/2025 au 20/07/2025
Inscriptions ouvertes <u>en ligne</u> jusqu'au 18 juillet 2025 Inscriptions <u>sur place</u> les 18, 19 et 20 juillet 2025 Tarifs indiqués hors frais de plateforme d'inscription environ 2€			
RANDONNÉE (pas de maillot, vente sur place)			
30€ 01/11/2024 au 30/04/2025		35€ 01/05/2025 au 20/07/2025	



Article 2.2 : Compléments d'informations tarifaires

L'inscription est **ferme et définitive, toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte**. Chaque participant peut souscrire une assurance annulation lors son inscription sur le site internet : Aucune annulation ne sera prise en compte si cette assurance n'a pas été souscrite. Les tarifs cités ci-dessus ne prennent pas en compte les frais de gestion appliqués par la plateforme web d'inscriptions, indépendante de l'organisateur.

Article 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera le vendredi 18 Juillet de 14h30 à 18h30, le samedi 19 Juillet de 10h30 à 18h et le dimanche 20 Juillet de 6h à 8h.

Adresse : Maison du Tourisme (Office de Tourisme), 73130 Saint-François-Longchamp. La plaque de guidon, le transpondeur et le maillot seront à retirer en personne pendant la permanence. **Aucun envoi ne sera fait.**

Article 4 : HORAIRES DE DÉPARTS

- 125 km : 7 heures 45
- 80 km : 7 heures 55
- 60 km : 8 heures 30

Article 5 : PORT DU MAILLOT OBLIGATOIRE

Le port du maillot distinctif « Cyclo sportive La Madeleine » est obligatoire pour prendre le départ de l'épreuve et participer. La taille est à choisir lors de l'inscription en ligne et le maillot ne sera pas échangeable lors du retrait des dossards.

Pour la rando, le maillot sera en vente sur place lors du retrait des dossards (pas obligatoire). Une veste ou imperméable est toléré au départ en cas de conditions météo difficiles.

Article 6 : ROUTE NON PRIVATIVE / OUVERTE AVEC PRIORITÉ DE PASSAGE

Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction. Rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maîtres de leur trajectoire. L'organisateur ne pourrait être tenu responsable en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route d'un des concurrents.

Article 7 : MATÉRIEL

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de sa course, chaque participant doit se présenter au départ de la Cyclo sportive La Madeleine avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide, dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation)
- Kit de réparation individuel prévu en conséquence.

Pour assurer votre sécurité ainsi que celle des autres participants, il est **formellement interdit** de participer à la Cyclo sportive La Madeleine avec :

- Un vélo équipé de quelques éléments de prolongation quel qu'il soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète »)
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- Un vélo non homologué par la F.F.C.

Les vélos électriques ne sont autorisés que sur la randonnée. Aucun classement spécifique n'est prévu pour cette catégorie.

Article 8 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage se fera par un système de transpondeur assuré par la société Altichrono. La puce électronique sera intégrée dans la plaque de guidon et sera conservée par le participant à l'issue de l'épreuve. Celle-ci devra être impérativement accrochée **à l'avant** du vélo, des rilsans vous seront fournis.



Article 9 : ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront disposées sur les zones de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Le jet de tout objet, papier ou débris sur la route est strictement interdit, sous peine de disqualification immédiate.

Le ravitaillement devra impérativement se faire à l'arrêt sur les zones prévues par l'organisation. Aucun produit liquide ou solide ne sera tendu en bord de route par les bénévoles.

Article 10 : ASSURANCES

- Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.
- Accident individuel : Il appartient aux participants de se garantir dommage et responsabilité physique et matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le coureur, le matériel et les équipements des participants notamment en cas d'accident, de chute ou de vol. Il incombe à chacun de s'assurer.

L'organisateur propose aux participants de souscrire une assurance FFC pour 18€ par personne afin de couvrir les frais d'assurance individuelle accident, dont les modalités de couvertures sont visibles au lien suivant : <https://ffc.fr/app/uploads/sites/2/2024/04/BULLETTIN-Participants-Occasionnels.pdf>

Article 11 : SÉCURITÉ

L'organisateur met en place un service de sécurité avec des signaleurs piétons et motos. Ils sont là pour faciliter le passage, mais en aucun cas pour privatiser la route. Les voitures suiveuses personnelles sont interdites.

Article 12 : CATÉGORIES

Hommes M1 17/29 ans, de 2008 à 1996
Hommes M2 30/39 ans, de 1995 à 1986
Hommes M3 40/49 ans, de 1985 à 1976
Hommes M4 50/59 ans, de 1975 à 1966
Hommes M5 60/64 ans, de 1965 à 1961
Hommes M6 65 ans et plus, nés avant 1960.

Dames F1 17/29 ans, de 2008 à 1996
Dames F2 30/39 ans, de 1995 à 1986
Dames F3 40/49 ans, de 1985 à 1976
Dames F4 50 ans et plus, nés avant 1975.

Article 13 : PODIUMS

Seront primés :

- Grand Parcours « Le Sapey » 125 km : Les 3 premiers du scratch H/F + 1 premier(e)s de chaque catégorie
- Parcours Intermédiaire « La Madeleine » 80 km : Les 3 premiers du scratch H/F + 1 premier(e)s de chaque catégorie
- Petit Parcours « La Montvernier » 60 km : Les 3 premiers du scratch + les 3 premières féminines + les 3 premiers jeunes (17 à 20 ans de 2008 à 2005)

La remise des prix est organisée à la Maison du Tourisme (Office de Tourisme) de Saint-François-Longchamp à partir de 14h pour toutes les distances et les catégories récompensées.

Les coureurs changeant de parcours, ne pourront prétendre à être classés parmi les 3 premiers du scratch ou de la catégorie.



Article 14 : BARRIÈRES HORAIRES

Pour des raisons d'organisation et de sécurité deux barrières horaires sont mises en place :

- L'accès au parcours de 125km " Le Sapey " sera fermé à **10h30** à l'aller au ravitaillement des Lacets de Montvernier. De fait, les participants seront dirigés sur le parcours de 80km vers le Col du Chaussey.
- L'accès au Col de de la Madeleine sera fermé depuis Saint François Longchamp à 16h30 pour tous les parcours. De fait tous les coureurs arrivant après cette heure sur Saint François Longchamp ne pourront accéder au Col de la Madeleine.

Article 15 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la Cyclosporitive La Madeleine, chaque participant autorise expressément l'organisateur, et ses ayants-droits (partenaires et/ou médias) à utiliser et reproduire son nom, son image fixe ou audiovisuelle, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne les souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 17 : LITIGE

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée au Comité de Savoie FFC, dans un délai de cinq jours après la proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement. Le Comité de Savoie FFC se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter ou d'annuler la Cyclosporitive La Madeleine. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute contestation susceptible de résulter de son interprétation ou de son exécution sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Chambéry.

Article 18 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à la Cyclosporitive La Madeleine implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 19 : MODIFICATION, REPORT, ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier décidera, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, du report de l'évènement ou du remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.